Envoyé en préfecture le 09/06/2022
Reçu en préfecture le 09/06/2022
Affiché le
ID : 064-246400337-20220602-D2022_67-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2022-67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 2 juin 2022)

Date de convocation : 13 mai 2022
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 2 juin 2022 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. CASAUBON, DESSEIN, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE et GARROCQ.

Absents ou excusés : Mmes BERGES, CANDAU, TOULOU et M. AUSSANT, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, CARREY, CASADEBAIG, GABASTON, SANZ.

Pouvoirs : M. AUSSANT à Mme MOURTEROT
Mme CANDAU à Mme LAHOURATATE
M. CARREY à M. CARRERE
M. GABASTON à M. CASAUBON
Mme BERGES à M. MARTIN
M. REGNIER à Mme POUEYMIROU-BOUCHET
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. SANZ à M. DESSEIN

Secrétaire de séance : M. LEGLISE

OBJET : Adoption du procès-verbal n°2022/02 de la séance du 7 avril 2022

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 7 avril 2022.

Le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2022, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2022/02 du 7 avril 2022.

Le Président

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON